



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRÊTÉ  
PORTANT AGRÈMENT D'UN ORGANISME POUR LA FORMATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE**

**VU** les articles L.2315-16, L2315-17 et L2315-63 du Code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel au comité social et économique,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements,

**VU** la circulaire DRT n°12 du 27 septembre 1983 du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale ;

**VU** l'arrêté IDF-2020-01-08-001 du 8 janvier 2020 du Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature au Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France (le Direccte) en matière administrative,

**VU** la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délégrant sa signature à Madame Catherine PERNETTE, responsable du pôle politique du travail,

**VU** la demande formée par l'organisme concerné auprès de la Direccte d'Île-de-France,

**VU** l'avis émis le 24 janvier 2020 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle d'Île-de-France,



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
de la région d'Ile de France  
Pôle Politique du travail  
Relations du travail

LA FAABRICK CHERDET  
11 Rue Jules Vallès  
78280 GUYANCOURT  
M. GAILLARDET Kevin

Affaire suivie par : Mme Emmanuelle MFOUKA  
Courriel : Emmanuelle.mfouak@direccte.gouv.fr

Téléphone : 01 70 96 16 78

Lettre en recommandé avec avis de réception n°

1A 165 315 6218 4

Réf. :

PJ : EM/20/ 82

Date : 05 FEV. 2020

**Objet :** Notification d'une décision prononçant l'agrément d'un organisme de formation des représentants du personnel au comité social et économique

Monsieur

Je vous informe que j'ai décidé de prononcer l'agrément de votre organisme de formation des représentants du personnel au comité social et économique.

La décision prononçant l'agrément est jointe au présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation  
La responsable du pôle T

  
Catherine PERNETTE

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'agrément prévu par les articles L.2315-16, L.2315-17 et L.2315-63 du code du travail est délivré à l'organisme suivant :

**La Faabrick Cherdet**  
Siret n°83357351200021  
11 Rue Jules Vallès  
78280 GUYANCOURT

### Article 2 :

Si l'organisme cesse de répondre aux qualifications ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

### Article 3 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfeture de Paris et la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers le

**05 FEV. 2020**

Pour le préfet, par délégation,  
Pour le directeur régional et par délégation  
La responsable du pôle politique du Travail

  
Catherine FERNETTE